

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## SOUS-AMENDEMENT

N° 5358

présenté par

Mme Mette

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

-----

### ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 14, insérer l'alinéa suivant :

« La sylviculture, en ce qu'elle contribue à assurer la gestion durable et la vocation multifonctionnelle des bois et forêts, participe aux objectifs du présent II. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement entend rappeler la contribution de la sylviculture aux objectifs de cet article 1er, notamment pour la souveraineté alimentaire.